

## Déclaration d'adhésion

de

\_\_\_\_\_ (entreprise)

\_\_\_\_\_ (rue)

\_\_\_\_\_ (localité)

### à la convention de branche visant à diminuer la consommation de sacs plastiques jetables,

de Swiss Retail Federation

et

de la Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse

En signant la présente déclaration, l'entreprise \_\_\_\_\_ adhère à ladite convention avec l'ensemble de ses filiales en Suisse (société mère/siège social de groupe). La soussignée accepte les obligations et conditions afférentes et consent dans ce cadre à la publication de son nom.

- I. Par cette adhésion, l'entreprise soussignée s'engage à faire en sorte, d'ici au 01.01.2018 au plus tard, que les sacs plastiques jetables définis par la convention de branche (i) ne soient plus distribués gratuitement mais seulement contre une indemnité adéquate (ii) aux caisses qui traitent principalement des denrées alimentaires, ou qu'ils ne soient plus du tout remis aux clients finals.
- II. La soussignée étudie également d'autres mesures d'accompagnement susceptibles de réduire davantage encore la distribution de sacs plastiques jetables.
- III. Au titre du compte rendu mentionné dans la convention de branche, la signataire s'engage en outre à remplir et communiquer au comité d'exécution de la convention ou à l'autorité compétente (l'Office fédéral de l'environnement, OFEV), au plus tard le 31.03 de l'année suivante, le formulaire de l'annexe 2 de la convention concernant les quantités de sacs plastiques jetables remis aux clients finals au cours de l'année écoulée. Le premier rapport sera établi le 31.02.2017 et portera sur l'exercice 2016 dans la mesure où des circonstances particulières ne justifient pas de prendre une autre base.

Cette déclaration d'adhésion vaut dans un premier temps jusqu'au 31 décembre 2025. Si elle n'est pas résiliée par le signataire au moins trois mois avant l'échéance, elle se prolonge automatiquement pour une période de deux ans. La présente déclaration d'adhésion devient caduque si la convention de branche entre Swiss Retail et le GI DHS perd sa validité.

Lieu, date:

\_\_\_\_\_

Signature:

\_\_\_\_\_

Interlocuteur désigné dans l'entreprise:

Nom, prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Ligne directe \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Adresse (si autre) \_\_\_\_\_

Merci de retourner cette déclaration d'adhésion à Swiss Retail par poste ou par e-mail d'ici au XX.XX. 2016 à :

*SRF Swiss Retail Federation*

*Bahnhofplatz 1*

*3011 Berne*

*Tél. +41 31 312 40 40*

*info(at)swiss-retail.ch*